



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demandeurs d'asile - Albanie

Question écrite n° 21851

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'immigration albanaise. Avec 8 261 dossiers en 2018, l'Albanie fait partie des principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en France. Ces ressortissants arguent de conflits religieux et familiaux dans leur pays pour justifier leur demande d'asile. Cependant, la situation du pays semble *a priori* stable. L'économie albanaise a engagé un processus de convergence économique rapide vers l'Europe, et connaît une croissance dynamique. Ainsi, son PIB s'établit à 11,6 milliards d'euros par an. Cette situation économique apparaît comme nettement supérieure à celles des pays d'Afrique subsaharienne par exemple. Ainsi, il l'interroge sur les facteurs explicatifs de la forte vague de demande d'asile depuis l'Albanie.

Texte de la réponse

Depuis le début des années 1990 et les débuts de sa transition démocratique, l'Albanie a connu plusieurs vagues importantes de départs au sein de sa population, animées par un manque de perspective d'avenir et par une volonté d'ouverture sur le monde après la période communiste (1945 à 1991) marquée par la fermeture du pays. Si elle bénéficie depuis plusieurs années d'une dynamique positive (croissance économique de 3,8 % en 2018), la situation économique et financière de l'Albanie souffre de faiblesses structurelles. A titre d'illustration, les transferts de la diaspora vers le pays constituent encore une part non-négligeable de l'économie nationale (7% du PIB en 2018). L'Albanie fait partie depuis plusieurs années des principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en France. Ce sujet est suivi avec attention par les services de l'Etat. Afin de remédier à la situation, un dialogue bilatéral a été renforcé en 2017 avec les autorités albanaises qui mettent en œuvre, depuis le 1er août 2017, les mesures issues du "plan d'action" de lutte contre l'immigration irrégulière qui a été présenté au ministre de l'Intérieur par une délégation albanaise dirigée par le ministre albanais de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Bushati, le 20 juillet 2017. Depuis cette date, la coopération a été approfondie à la faveur d'échanges bilatéraux réguliers. Ainsi, le ministre de l'Intérieur s'est rendu à Tirana les 14 et 15 décembre 2017 où il a signé avec les autorités albanaises un accord bilatéral. Effectif depuis mars 2018, cet accord a notamment conduit au déploiement de quatre officiers de police albanais en France au sein des services de police et de gendarmerie. Cette coopération a permis d'obtenir de premiers résultats encourageants sur l'année 2018 avec une baisse de 28 % (7141 demandes) du nombre de demandeurs d'asile d'origine albanaise, alors que cette demande était en augmentation constante notamment depuis 2016 (augmentation de plus de 60 % entre 2016 2017). Des mesures additionnelles ont été adoptées à l'issue de l'entretien du ministre de l'Intérieur avec son homologue albanais le 26 mars 2019. Ces mesures visent à approfondir la bonne coopération déjà établie et à améliorer nos procédures internes pour réduire les délais de traitement des demandes d'asile jugées infondées. Toutefois, les chiffres de la demande d'asile albanaise sur le 1er semestre 2019 sont de nouveau en hausse, ce qui montre que les autorités françaises, doivent, comme elles le font, continuer à être extrêmement vigilantes sur ce sujet majeur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21851

Rubrique : Réfugiés et apatrides

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6819

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9962